Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20260310-D09_2026_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 6 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :
27/02/2026
Date d'affichage :
27/02/2026

L'an deux mil vingt-six, **le 6 mars à 18 heures 30 minutes** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M. Antony MARC, M Thibault CALBA, Mme Bénédicte LE PORT

Excusés : M. David JEANDOT, M. Pierre-Yves JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Benoît LE DIZES

D09_2026_03 Validation de l'avenant au marché relatif au projet de « café du village »

Suite aux travaux de démolition/gros œuvre initiés, l'examen approfondi de l'ossature des bâtiments entraine le besoin de réaliser des opérations complémentaires de consolidation ou de réparation :

-changement de trois linteaux.

-démolition et reconstruction de l'annexe du bâtiment 1.

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'avenant 1 d'un montant de 29 669,79 € HT (LOT01) auprès de Dantec Constructions afin de procéder à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide l'avenant 1 d'un montant de 29 669,79 € HT (LOT01) auprès de Dantec Construction afin de procéder à ces travaux.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Benoît LE DIZES.